

**Arrêté UFR Sciences
Licence professionnelle Métiers de décisionnel et de la statistique - 2024-2025**

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine « **Sciences et Technologiques** » mention « **Métiers de décisionnel et de la statistique** », parcours-type « **Informatique décisionnelle, statistiques et big data** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE PROFESSIONNELLE - Métiers de décisionnel et de la statistique
Parcours : Informatique décisionnelle, statistiques et big data
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Michel MEHRENBERGER Suppléant(e) : Laurence REBOUL <u>Liste des membres</u> <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Olivier JOSEPH (titulaire) / Elie ATTAR (suppléant) Michel MEHRENBERGER (titulaire) / Laurence REBOUL (suppléante) Laurence REBOUL (titulaire) / Annie BROGLIO (suppléante)
Semestre 2 et Jury d'année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Michel MEHRENBERGER Suppléant(e) : Laurence REBOUL <u>Liste des membres</u> : <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Olivier JOSEPH (titulaire) / Elie ATTAR (suppléant) Michel MEHRENBERGER (titulaire) / Laurence REBOUL (suppléante) Laurence REBOUL (titulaire) / Annie BROGLIO (suppléante)

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence Mouret et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences




AMU